

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/AG/NG/R/7

2 août 2001

(01-3837)

Comité de l'agriculture
Session extraordinaire

RAPPORT RÉSUMÉ DE LA SEPTIÈME RÉUNION DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE TENUE LES 26 ET 27 MARS 2001

Note du Secrétariat

1. Comme le Conseil général en est convenu à sa réunion des 7 et 8 février 2000, les négociations sur la poursuite du processus de réforme du commerce des produits agricoles, prévues à l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture, sont menées dans le cadre d'une session extraordinaire du Comité de l'agriculture (paragraphe 3.28 du document WT/GC/M/53). La septième réunion de cette session s'est tenue les 26 et 27 mars 2001 sous la présidence de M. l'Ambassadeur Jorge Voto-Bernales (Pérou). Comme convenu dans le programme de travail pour la première phase des négociations, cette réunion a comporté un bilan de cette première phase de négociations (paragraphe 6 b) du document G/AG/NG/1).

2. Le présent rapport contient un résumé détaillé des débats du Comité sur les questions de fond examinées au titre des points correspondants de l'ordre du jour et devrait être lu conjointement avec le rapport factuel succinct sur l'ensemble de la réunion présenté au Conseil général par le Président (G/AG/NG/7, reproduit à l'annexe 2). Sauf indication contraire, toutes les références aux documents renvoient à la série G/AG/NG/-.

3. L'ordre du jour reproduit dans l'aérogamme WTO/AIR/1504 a été adopté.

A. BILAN DE LA PREMIÈRE PHASE DES NÉGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE 20 DE L'ACCORD SUR L'AGRICULTURE

i) Déclaration du Président

4. Le Président a rappelé que l'Accord sur l'agriculture issu du Cycle d'Uruguay et les engagements correspondants des Membres constituaient les premières étapes d'un processus de réforme à long terme du commerce des produits agricoles, comme l'indiquaient le Préambule et l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture. Pendant la première phase, les Membres avaient mené des négociations sur la poursuite du processus de réforme, conformément à l'article 20, dans le cadre d'une session extraordinaire du Comité de l'agriculture. Des progrès considérables avaient été accomplis, un total de 125 Membres de l'OMC ayant présenté 44 propositions de négociation et trois documents techniques. En outre, le Secrétariat avait mis 27 notes d'information à la disposition des Membres, à la demande de ceux-ci. L'examen des propositions et des communications avait fait ressortir la grande diversité des intérêts en jeu et la complexité des questions soulevées. Les positions fondamentales des participants étant désormais connues, les travaux non moins importants de la seconde phase pouvaient commencer. (Le texte intégral de la déclaration du Président est reproduit à l'annexe 1.)

ii) *Déclarations des Membres*

5. Les représentants de nombreux pays ont estimé que la première phase avait été fructueuse et se sont félicités, en particulier, du niveau élevé de participation.

6. La Corée, la Hongrie, l'Islande, le Japon, la Lituanie, Maurice, la Norvège, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque et la Suisse ont noté que les communications et les interventions faites au cours de la première phase avaient montré qu'il existait une grande diversité dans la situation des pays, ce dont les négociations devraient tenir compte. Plusieurs représentants ont mentionné la situation particulière des petits États insulaires en développement, des pays sans littoral, des économies en transition, des pays les moins développés, des pays en développement, des pays développés et des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires. Le rôle du traitement spécial et différencié pour les pays en développement en tant que partie intégrante des négociations a été souligné par les pays de l'ANASE et de la CARICOM et par la Colombie, les Communautés européennes, Cuba, l'Égypte, l'Équateur, l'Inde, l'Islande, le Japon, la Lituanie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Panama, le Pérou, la République dominicaine et le Honduras, la Suisse, le Swaziland, la Turquie et le Venezuela.

7. Les considérations autres que d'ordre commercial et les divers objectifs du secteur agricole ont particulièrement intéressé les pays de l'ANASE et de la CARICOM, Chypre, les Communautés européennes, la Corée, la Hongrie, l'Islande, le Japon, la Lituanie, Maurice, la Norvège, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque, la Slovénie, la Suisse et le Swaziland.

8. La Corée, les Communautés européennes, la Hongrie, le Japon, la Norvège, la République tchèque et la Suisse ont fait savoir qu'ils préféreraient poursuivre les négociations agricoles dans le contexte d'un nouveau cycle général de négociations. En revanche, la Bolivie, Cuba, le Honduras, la République dominicaine et le Venezuela ont insisté sur le fait que les négociations sur l'agriculture devraient être indépendantes du lancement d'un nouveau cycle.

9. La Suisse (NG/W/155) a déclaré qu'elle désirait poursuivre le processus de réforme, y compris dans chacun des domaines clés de la concurrence à l'exportation, du soutien interne et de l'accès aux marchés. Pendant la poursuite de ce processus, il faudrait tenir compte des résultats de la mise en œuvre des engagements de réduction, y compris l'adoption d'instruments de la catégorie verte, et des effets de ces engagements sur le commerce mondial des produits agricoles. Il serait nécessaire de mettre au point des instruments adéquats pour régler les problèmes liés aux considérations autres que d'ordre commercial et au traitement spécial et différencié, ainsi que des disciplines adaptées à la mise en œuvre de ces instruments. Il fallait aussi que progresse l'examen d'autres questions importantes comme la protection des indications géographiques, la problématique des méthodes de production et l'internalisation de tous les coûts de production, bien que ces questions puissent être traitées dans le cadre d'autres organes de l'OMC.

10. Le représentant de la Hongrie (NG/W/175) a estimé que s'il fallait se prémunir contre la fragmentation des disciplines multilatérales, il n'en restait pas moins nécessaire d'affirmer plus fortement la place qui revenait à la diversité mondiale des situations agricoles dans les règles et les disciplines relatives au commerce des produits agricoles. Cette nécessité s'appliquait aux considérations tant commerciales que non commerciales, faute de quoi le système de commerce des produits agricoles risquait d'être davantage axé sur le marché sans pour autant être suffisamment équitable.

11. Le représentant des Philippines, s'exprimant au nom de l'ANASE, s'est référé à la proposition contenue dans le document NG/W/55, qui présentait les objectifs de négociation poursuivis par l'ANASE au sujet du traitement spécial et différencié. Du point de vue des Philippines, l'objectif des négociations était d'établir des conditions égales de commerce des produits agricoles; par conséquent,

les concessions d'un Membre devraient être liées à sa contribution à la distorsion des échanges. Il a été noté que les considérations autres que d'ordre commercial devaient être prises en compte mais qu'entre autres considérations exprimées jusqu'alors, il ne fallait pas confondre sécurité alimentaire et sécurité sanitaire des produits alimentaires.

12. Le représentant de l'Uruguay (NG/W/148) a fait observer qu'il ressortait clairement des propositions de certains Membres que ceux-ci souhaitent entretenir ou renforcer la discrimination dont l'agriculture avait été victime au GATT et à l'OMC pendant les 50 années précédentes. Bien que le traitement spécial et différencié soit important, une amélioration des possibilités d'accès aux marchés serait plus utile pour donner aux pays en développement de meilleures perspectives de développement. L'intervenant a noté que certains Membres semblaient croire qu'un résultat équilibré ne serait obtenu que si tous les intérêts agricoles de tous les Membres étaient pris en compte, or le meilleur moyen de prendre en compte les intérêts de tous les Membres consistait à fonder les engagements sur l'avantage comparatif de chaque pays. Les propositions n'étaient raisonnables que si elles visaient à mettre l'agriculture sur un pied d'égalité avec les autres secteurs dans le cadre du système de l'OMC. L'objectif des négociations était clairement défini à l'article 20 et les discussions devaient donc porter essentiellement sur la détermination des mesures précises et des délais à prévoir pour atteindre ces objectifs. L'Uruguay était désireux de négocier des délais raisonnables afin de rendre les réformes politiquement acceptables au niveau national, mais il voulait que ces négociations soient la dernière étape de l'intégration de l'agriculture dans les règles de l'OMC. Il faudrait répondre aux préoccupations légitimes des Membres au moyen de mesures transparentes et précises s'inscrivant dans le cadre de l'Accord. Au cours de la deuxième phase, l'Uruguay entendait entamer le processus de définition des modalités opérationnelles. Des engagements politiques et une définition plus précise du mandat des négociations dans le domaine de l'agriculture étaient des conditions essentielles du lancement d'un nouveau cycle lors de la prochaine Conférence ministérielle.

13. Le représentant des Communautés européennes (NG/W/150) a fait observer que pendant la première phase il était devenu évident qu'il n'existait pas plus de position unique pour tous les pays en développement qu'il n'en existait pour les pays développés. Il pensait donc que la distinction entre pays développés et pays en développement n'était pas tout à fait indiquée pour départager les différentes positions. Les Communautés européennes étaient préoccupées par la tendance à vouloir mesurer le succès du Cycle d'Uruguay en termes d'exportations, étant donné que les échanges, qu'il s'agisse d'importations ou d'exportations, amélioreraient les conditions de vie et que si tous les pays voulaient exporter et que personne ne voulait importer, il n'y aurait pas de possibilité de progrès. En outre, l'objectif principal du GATT et de l'OMC était de lutter contre le protectionnisme et de libéraliser le commerce, bien qu'il faille admettre qu'il existait des raisons pour lesquelles le processus de libéralisation était particulièrement ardu dans le secteur de l'agriculture. Pour répondre à ces préoccupations, il faudrait aller au-delà d'une simple analyse textuelle de l'article 20.

14. La Bolivie a appuyé la déclaration de l'Uruguay. Elle a regretté que certains Membres, notamment des pays développés, n'aient pas montré la volonté politique de faire avancer les négociations dans le domaine de l'agriculture. Le mandat des négociations découlait du Cycle d'Uruguay, au cours duquel une première libéralisation de faible ampleur avait été acceptée dans le secteur agricole, avec la promesse d'une libéralisation plus large six ans plus tard.

15. Le représentant de la Nouvelle-Zélande (NG/W/153) a indiqué les tendances communes qu'il était possible de dégager des propositions faites pendant la première phase. Toutes les propositions avaient été fondées sur l'article 20. Elles consistaient, entre autres, à demander systématiquement des réductions tarifaires, la résolution des problèmes posés par les crêtes tarifaires et la progressivité des droits de douane et une amélioration de l'accès aux contingents tarifaires. Nombreuses étaient les propositions en faveur d'une élimination des subventions à l'exportation et d'une réduction des mesures de soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges. Selon la Nouvelle-Zélande, la première phase avait montré qu'un débat rationnel sur les considérations autres que d'ordre

commercial était possible. La Nouvelle-Zélande était optimiste quant aux progrès qui pouvaient être accomplis dans les négociations, que le processus préparatoire de la prochaine Conférence ministérielle ne devrait pas gêner.

16. Le représentant de la Norvège a résumé la situation pour ce qui était des négociations. Il a noté que celles-ci progressaient selon le calendrier convenu en mars 2000 et que les Membres s'étaient déclarés véritablement prêts à négocier sur la base du mandat figurant à l'article 20. La réussite des négociations passait obligatoirement par la reconnaissance du fait que tous les Membres, qu'ils soient importateurs ou exportateurs, avaient des intérêts légitimes dont il faudrait tenir compte. L'intervenant a noté que la réforme de la politique agricole était un processus dynamique sur lequel influaient de nombreux facteurs, comme les modifications des préférences des consommateurs, ainsi que des événements tels que les crises récentes de l'ESB et de la fièvre aphteuse. Il faudrait prendre en considération ces expériences, qui montraient le rôle unique joué par l'agriculture dans toute société et les limites d'une approche axée uniquement sur le marché. Les futures règles commerciales devaient tenir compte de la spécificité du secteur agricole en tant que producteur de denrées alimentaires et de biens d'intérêt public dans le cadre d'un système de production biologique complexe et lié au site. L'intervenant a souligné que les mesures de la catégorie verte ne suffiraient pas à elles seules à prendre en compte les considérations autres que d'ordre commercial. Il était nécessaire de ménager une certaine souplesse dans le système commercial multilatéral afin de maintenir l'agriculture nationale au niveau exigé par la prise en compte de ces considérations. La tâche à accomplir consisterait à convenir d'instruments qui protégeraient de manière appropriée les intérêts autres que d'ordre commercial, y compris dans les zones à faible potentiel, et qui auraient le moins possible d'effets de distorsion du commerce. Selon la Norvège, la prochaine Conférence ministérielle ne devrait pas entraîner de modifications du mandat des négociations agricoles.

17. Le représentant du Costa Rica a rappelé les propositions dont son pays était coauteur avec d'autres membres du Groupe de Cairns (NG/W/11, 35, 54 et 93) et qui demandaient l'élimination et l'interdiction de toutes formes de subventions à l'exportation, des disciplines plus strictes et une réduction importante du soutien interne, ainsi qu'une amélioration de l'accès aux marchés au moyen de réductions des tarifs et de disciplines renforcées concernant l'administration des contingents tarifaires. Le Costa Rica était également favorable à des restrictions à l'exportation et à l'élaboration par l'OMC de disciplines portant sur les crédits à l'exportation. Atteindre ces objectifs renforcerait la participation des pays en développement au commerce mondial et contribuerait à la croissance et au développement. Le Costa Rica s'est dit préoccupé de ce que certains Membres aient présenté des initiatives qui équivalaient à faire régresser le processus de réforme de l'agriculture et il a été d'avis que certains pays développés se servaient des préoccupations des pays en développement pour protéger leurs propres intérêts, faisant ainsi fi du droit de tous les Membres de tirer parti de leurs avantages comparatifs. De l'avis du Costa Rica, la meilleure aide au développement consistait à libérer le marché mondial des produits agricoles des distorsions causées par les programmes intensifs de subventions du monde développé. Le Costa Rica était prêt à discuter des modalités particulières qui permettraient de concrétiser les propositions faites jusqu'alors.

18. Le représentant du Brésil (NG/W/149) s'est déclaré préoccupé par la réticence des Membres à débattre des thèmes centraux de l'Accord sur l'agriculture à un moment aussi critique du processus de réforme. Il devenait de plus en plus difficile de réfuter les critiques quant à l'aptitude des négociations à aller de l'avant. Pour le Brésil, l'agriculture présentait un intérêt particulier; par conséquent, si le processus de négociation qui avait été prescrit d'un commun accord lors du cycle précédent évoluait dans la bonne direction, le Brésil était prêt à élargir le champ des négociations. Le Brésil considérait le programme de travail pour la seconde phase comme un élément permettant de faire la soudure jusqu'au lancement d'un nouveau cycle. Lorsque ce nouveau cycle, s'il y en avait un, commencerait, il faudrait élargir ce programme de travail afin d'ouvrir la voie à une réforme véritable du secteur de l'agriculture.

19. Le représentant de la Corée (NG/W/160) a estimé que les divergences de vues entre les Membres ne devraient pas être une cause de découragement; les négociations ne pourraient aboutir que si elles s'appuyaient sur une compréhension totale de la situation et des difficultés particulières de chaque participant. L'intervenant a déclaré que les Membres ne devraient pas avoir d'ambitions démesurées ou idéalistes ni tenter de sortir du cadre de l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture. Cet article disposait clairement que l'objectif à long terme de la réforme était un processus continu. Les nouvelles questions qui s'étaient posées après la conclusion du Cycle d'Uruguay devraient être traitées de manière appropriée; parmi elles figuraient les préoccupations des consommateurs relatives à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la santé, la biotechnologie et l'environnement.

20. Le représentant des États-Unis a fait remarquer que les propositions présentées jusqu'alors dénotaient une certaine insatisfaction au sujet du Cycle d'Uruguay. Il semblait que chaque Membre ait à se plaindre d'être victime de l'Accord sur l'agriculture. Le niveau élevé des consolidations à des taux plafonds et des seuils applicables aux engagements en matière de réduction des subventions et de réduction marginale signifiait que la plupart, si ce n'est la totalité des pays, avaient été capables de procéder en douceur à des ajustements et de protéger les producteurs contre les forces du marché. Cependant, lorsqu'il s'agissait de faire des propositions concrètes, presque chaque Membre proposait de s'en tenir au cadre fondamental de l'Accord sur l'agriculture issu du Cycle d'Uruguay. Les discussions avaient mis en lumière les principales distorsions subies par le commerce international des produits agricoles, y compris les tarifs élevés, les niveaux autorisés importants du soutien ayant un effet de distorsion des échanges, dans la limite des plafonds de la MGS, les exceptions aux engagements de réduction, la tolérance dont faisaient continuellement l'objet les subventions à l'exportation et le manque d'engagements concrets de revenir sur certaines mesures responsables de distorsions. Les États-Unis se réjouissaient de constater qu'à quelques exceptions près, les Membres avaient fait des propositions de réforme ambitieuses et étaient prêts à remplir leurs engagements de procéder à d'importantes réductions du soutien et de la protection, obligations que tous les Membres avaient contractées indépendamment du niveau de développement, de la compétitivité et du nombre des fonctions agricoles. Les États-Unis attendaient avec intérêt les travaux de la seconde phase, dont l'objectif serait de mettre en place les modalités d'une réforme de fond.

21. Le représentant du Japon (NG/W/165) a fait observer qu'un certain nombre de Membres s'étaient montrés intéressés par la multifonctionnalité de l'agriculture et par les considérations autres que d'ordre commercial. Il était évident pour tous les pays que l'agriculture ne se bornait pas à la production d'aliments et de fibres. Les questions les plus importantes des présentes négociations étaient la garantie de la multifonctionnalité et les mesures à prendre pour répondre à cette multifonctionnalité. S'agissant des propositions de négociation, l'intervenant a noté que la plupart d'entre elles préconisaient un renforcement des règles et des disciplines relatives aux exportations. Pour ce qui était du soutien interne, le Japon avait trouvé encourageant qu'un certain nombre de propositions appellent au maintien du cadre actuel constitué par les catégories verte, bleue et orange, bien que certains Membres aient fait des propositions irréalistes visant à modifier radicalement les règles existantes. À propos de l'accès aux marchés, certains Membres avaient prôné des réductions progressives ménageant une place à la flexibilité, tandis que d'autres avaient demandé des réductions substantielles. L'intervenant a déclaré que seul un petit groupe de grands pays exportateurs bénéficiant de conditions naturelles favorables avaient tiré profit de l'amélioration de l'accès aux marchés résultant des Accords du Cycle d'Uruguay, alors que d'autres Membres, en particulier les petits pays en développement, avaient très peu bénéficié de la libéralisation des échanges et devaient faire face au problème que posait la réduction des marges de préférence. De nombreux pays en développement avaient fait des propositions réalistes concernant leurs propres réductions tarifaires, ce qui, d'après le Japon, était un point important aux fins d'assurer la sécurité alimentaire et le développement agricole. Quoi qu'il en soit, le Japon a estimé qu'il ne serait pas approprié de répartir artificiellement les Membres en deux groupes, à savoir pays en développement et pays développés, car cela reviendrait à ne pas tenir compte de la diversité des conditions géographiques et naturelles que connaissaient les Membres. Le Japon a souligné que pendant la phase suivante des négociations,

il serait important de clarifier et développer les propositions qui constitueraient les fondations solides des règles relatives au commerce des produits agricoles du XXI^e siècle.

22. Au nom de Cuba, de la République dominicaine et du Honduras (NG/W/163), le représentant du Honduras a fait observer que certaines des propositions des pays développés marquaient un recul dans le processus de libéralisation. Certaines notions nouvellement apparues, comme la multifonctionnalité et les considérations autres que d'ordre commercial des pays développés, n'étaient que prétexte à maintenir des distorsions dans le secteur de l'agriculture. Cela était décourageant car cela montrait que ces pays n'avaient pas la volonté politique d'éliminer les subventions à l'exportation que Cuba, la République dominicaine et le Honduras tenaient pour la principale cause de distorsions sur le marché des produits agricoles. L'agriculture était l'un des rares secteurs ayant fait l'objet de négociations durant le Cycle d'Uruguay pour lesquelles les pays en développement espéraient obtenir des avantages importants. Cependant, après cinq ans d'application de l'Accord sur l'agriculture, ces avantages ne s'étaient pas concrétisés. C'était la raison pour laquelle les négociations en cours devaient déboucher sur un réel processus de réforme. Les dispositions relatives au traitement spécial et différencié n'étaient pas suffisantes pour mettre les pays développés et les pays en développement sur un pied d'égalité et devraient être renforcées. Les objectifs de négociation poursuivis par Cuba, la République dominicaine et le Honduras étaient décrits plus en détail dans les trois propositions présentées par un groupe de onze pays en développement (NG/W/13, 14, 37 et Corr.1).

23. Le représentant de l'Inde (NG/W/177) a noté qu'étant donné la diversité des niveaux de développement des Membres de l'OMC, aucune proposition ne pourrait jamais répondre aux besoins et aspirations de tous les pays. Il fallait que les propositions aillent au-delà des préoccupations nationales et tiennent compte des besoins en matière de développement et des besoins sociaux des autres pays. Les propositions présentées au cours de la première phase des négociations montraient qu'il existait une certaine convergence de vues dans certains domaines mais que dans d'autres, des travaux supplémentaires s'imposaient. Les propositions avaient montré en outre que l'agriculture faisait naître différentes sensibilités et qu'il était nécessaire de poursuivre les réformes et d'éliminer les distorsions des échanges causées par les pays développés. Pendant la mise en œuvre de l'Accord sur l'agriculture, les pays en développement avaient subi les effets négatifs des politiques faussant les échanges appliquées par les pays développés. Il fallait que la deuxième phase des négociations vienne à bout de ces distorsions, ainsi que des ambiguïtés de l'Accord sur l'agriculture. L'intervenant a souligné qu'il était nécessaire de donner au traitement spécial et différencié une forme qui ne soit pas celle d'une simple clause de l'effort maximal. Il fallait que l'organisation des réunions et les travaux techniques du Secrétariat permettent aux pays en développement de participer activement à la deuxième phase.

24. Le représentant du Guatemala a regretté que la libéralisation du secteur de l'agriculture ait fait peu de progrès depuis le Cycle d'Uruguay. La notion de multifonctionnalité de l'agriculture était devenue une menace pour le principe de l'avantage comparatif. Étant donné qu'il n'y avait pas deux pays présentant les mêmes avantages comparatifs, le Guatemala n'espérait pas un monde dans lequel les conditions seraient égales pour tous; les pays en développement n'avaient pas le pouvoir de démanteler le réseau de barrières commerciales mis en place par les pays développés. Avec la notion de multifonctionnalité, les pays développés défendaient une répartition inefficace de ressources dont le Guatemala ne disposait pas. Le Guatemala ne demandait pas plus d'équité ou de justice, comme certaines autres délégations l'avaient fait, parce qu'il s'agissait là de notions subjectives, mais plutôt une meilleure répartition des ressources matérielles et humaines dans tous les pays, indépendamment de leur niveau de développement. Mettre l'accent sur les avantages comparatifs et éliminer les avantages artificiels conduiraient automatiquement à plus d'équité et de justice.

25. Le représentant de Chypre (NG/W/158) a fait savoir que l'expérience acquise par son pays au cours des six années précédentes montrait que la libéralisation du commerce avait présenté des avantages tangibles. Par ailleurs, l'agriculture était un secteur très sensible lié à d'importantes

considérations d'ordre social. Chypre était donc en faveur d'un processus graduel de réforme ménageant suffisamment de temps pour procéder aux ajustements nécessaires. Il fallait trouver un équilibre entre les considérations commerciales et les considérations autres que d'ordre commercial.

26. Le représentant de l'Australie (NG/W/167) a mis l'accent sur les thèmes relatifs à la réforme qui s'étaient dégagés de la première phase des négociations. Premièrement, il y avait un accord assez large au sujet de la nécessité d'éliminer les subventions à l'exportation. Deuxièmement, il était reconnu que les niveaux élevés de soutien interne observés dans certains pays développés avaient une incidence négative dans d'autres pays, en particulier les pays en développement, et de nombreuses voix s'étaient élevées en faveur d'une réduction de ce soutien. Troisièmement, il était reconnu que les conditions d'accès aux marchés pour les produits agricoles étaient extrêmement médiocres par rapport à celles dont bénéficiaient d'autres secteurs du commerce et que cela avait des conséquences négatives pour les exportateurs de produits agricoles, notamment les pays en développement qui, de manière générale, étaient plus fortement tributaires de leurs exportations agricoles. L'Australie reconnaissait que certaines propositions s'étaient bornées à insister sur la nécessité de reconnaître la multifonctionnalité de l'agriculture; certains points précis s'étaient néanmoins dégagés à propos de cette notion. Pour l'Australie, tous les pays avaient des préoccupations liées à des considérations autres que d'ordre commercial, mais alors que certains voulaient avoir recours à la notion de multifonctionnalité pour éviter ou limiter la réforme, d'autres estimaient possible de répondre à ces préoccupations au moyen de politiques qui ne faussaient que très peu la production et le commerce des produits agricoles. L'objectif était de trouver le moyen de tenir compte des considérations autres que d'ordre commercial sans les laisser faire obstacle aux négociations. Pour conclure, l'Australie a noté que les progrès accomplis au cours de la deuxième phase des négociations détermineraient grandement le résultat de la Conférence ministérielle du Qatar.

27. Le représentant du Canada a indiqué que la première phase avait servi à définir les objectifs et à présenter clairement les préoccupations, plantant ainsi le décor pour la deuxième phase. Si les Membres n'étaient pas d'accord sur le rythme et l'ampleur souhaitables de la réforme ni sur les priorités à accorder aux différents éléments, ils donnaient clairement leur aval au cadre mis en place pendant le Cycle d'Uruguay. De nombreux pays avaient estimé que le dernier cycle n'avait pas été assez loin pour permettre d'instaurer des conditions égales pour tous et qu'il fallait réduire considérablement les subventions ayant un effet de distorsion des échanges et les obstacles à l'accès aux marchés. Il faudrait faire d'importants progrès pendant la deuxième phase avec ou sans cycle de négociations élargi, bien que le Canada ait une nette préférence pour la première éventualité.

28. Le représentant de la Pologne a déclaré que l'objectif de la phase suivante des négociations était de trouver le moyen de garantir la poursuite du processus de réforme tout en tenant compte de l'ensemble des préoccupations exprimées par les Membres, qu'elles soient d'ordre commercial ou non, et en permettant la coexistence de différents styles d'agriculture.

29. Le Paraguay était optimiste quant aux possibilités de faire des progrès dans les négociations. Il était essentiel que les problèmes fondamentaux à régler, comme l'accès aux marchés, la concurrence à l'exportation et le soutien interne, fassent l'objet d'un examen détaillé. Au cours des discussions, les considérations autres que d'ordre commercial pourraient être prises en compte. L'intervenant a noté que le traitement spécial et différencié était important et qu'il devrait s'appliquer sans faire de différence entre les pays en développement.

30. Le représentant de l'Afrique du Sud (NG/W/169) a jugé encourageant que les Membres reconnaissent les besoins particuliers des pays en développement et, notamment, celui de participer pleinement au commerce international. Au cours de la deuxième phase, il faudrait transformer les besoins en solutions. Plus vite les pays en développement, en particulier les pays africains, pourraient concrétiser leurs avantages comparatifs, plus vite ils pourraient élargir leurs bases d'exportation, lutter contre la pauvreté, promouvoir la croissance et le développement économiques et assurer leur

intégration au système commercial multilatéral. Il en résulterait des marchés plus vastes, dont tous les Membres pourraient tirer parti.

31. Le représentant du Chili a noté que de nombreux pays voulaient éliminer toutes les formes de subventions à l'exportation et réduire considérablement le soutien interne. Le Chili prenait acte avec satisfaction des nombreuses propositions constructives portant sur le traitement spécial et différencié et sur les considérations autres que d'ordre commercial comme l'élimination de la pauvreté et la sécurité alimentaire. Le Chili était préoccupé par le fait que certaines propositions n'étaient pas favorables à la poursuite du processus de réforme ou tentaient d'incorporer de nouveaux thèmes sans rapport avec les négociations prescrites. Il semblait s'agir d'un effort pour instaurer un protectionnisme accru et de nouvelles mesures responsables de distorsions. Le Chili attendait avec intérêt la mise en place, pendant la deuxième phase des négociations, des modalités concrètes de la réforme.

32. Le représentant du Pérou a estimé qu'il fallait améliorer les possibilités d'accès aux marchés offertes aux produits agricoles des pays en développement, y compris les produits tropicaux et/ou andins, et aux produits faisant l'objet de programmes de remplacement des cultures illicites. S'agissant du soutien interne, les préoccupations légitimes des pays en développement au sujet de la sécurité alimentaire, du développement rural et de la lutte contre la pauvreté devaient être prises en compte. Le Pérou avait fait des efforts considérables pour garantir l'accès aux denrées alimentaires dans les régions les plus pauvres du pays. Pour le Pérou, la sécurité alimentaire signifiait qu'un pays disposait de denrées alimentaires en quantité suffisante, que la population avait accès à ces denrées et qu'il en était fait le meilleur usage. Cet objectif ne pouvait être atteint que dans un environnement commercial stable, prévisible et transparent offrant des chances égales dans un contexte de libre concurrence. Le Pérou a proposé des mesures concrètes intéressant les pays importateurs nets de produits alimentaires, comme l'allongement des délais de mise en œuvre des engagements de réduction des tarifs, la fourniture d'une assistance technique et financière appropriée, l'autorisation d'accroître le soutien interne pour le développement agricole et la facilitation de l'accès aux marchés des pays développés pour les produits provenant de pays importateurs nets de produits alimentaires. Le Pérou espérait que pendant la deuxième phase des négociations, la libéralisation du commerce international des produits agricoles serait favorisée par d'importantes réductions des mesures de soutien interne ayant des effets de distorsion et par l'élimination des subventions à l'exportation.

33. Le représentant du Mexique a fait remarquer qu'il ressortait de l'analyse des propositions présentées jusqu'alors, que celles-ci, à l'exception de quatre d'entre elles, portaient toutes sur le traitement spécial et différencié, en liaison pour la plupart avec les thèmes de l'accès aux marchés, du soutien interne et de la concurrence à l'exportation. La majorité des Membres semblaient être en faveur d'une élimination ou d'une forte réduction des subventions à l'exportation. De même, de nombreuses propositions appuyaient une réduction du soutien interne, en particulier dans les pays développés. L'intervenant a souligné les liens entre les trois principaux sujets des négociations; ainsi, les négociations sur l'accès aux marchés dépendaient du résultat des négociations sur le soutien interne et les subventions à l'exportation.

34. Le représentant de la République tchèque (NG/W/157) a mis en évidence le fait qu'en raison de la diversité des situations des pays, la plupart des questions soulevées dans les propositions étaient trop complexes pour être ramenées à des différences Nord-Sud ou à des différences entre exportateurs et importateurs ou entre tenants du libre-échange et partisans des subventions. La République tchèque était attachée à l'idée d'obtenir des résultats solides dans tous les secteurs de la négociation, à condition de maintenir un juste équilibre entre les considérations commerciales et les considérations autres que d'ordre commercial. Il faudrait dûment tenir compte des problèmes spécifiques des pays qui avaient procédé à une transformation sans précédent de leur secteur agricole et maintenaient un faible niveau de subventionnement et de protection.

35. Le représentant du Panama a souligné l'importance d'une volonté politique de la part de tous les Membres d'intégrer l'agriculture dans les disciplines de l'OMC. En particulier, cette volonté politique serait nécessaire dans les domaines du traitement spécial et différencié accordé aux pays en développement, de la réduction du soutien interne, de l'élimination des subventions à l'exportation et de l'accès aux marchés. Les distorsions des échanges dans le secteur de l'agriculture étaient hautement préjudiciables aux pays en développement, pour lesquels l'agriculture jouait souvent un rôle crucial dans la lutte contre la pauvreté et le chômage, et elles devraient être éliminées.

36. Le représentant de Maurice (NG/W/179) partageait l'avis des Communautés européennes: il n'existait plus de point de vue unique pour les pays développés ni pour les pays en développement. Tous les pays avaient des préoccupations commerciales et non commerciales légitimes auxquelles il fallait répondre; cela était prouvé par la diversité des groupes d'intérêt qui prenaient part aux négociations. Maurice avait participé à l'élaboration de trois communications: la première avec 26 autres pays représentant une grande variété de points de vue sur les considérations autres que d'ordre commercial (NG/W/36), la seconde avec huit petits pays insulaires en développement (NG/W/97) et la troisième en tant que membre du Groupe africain (NG/W/142). En outre, Maurice avait présenté une proposition générale (NG/W/96) dans laquelle elle mettait en lumière les difficultés inhérentes auxquelles elle se heurtait en tant que petit pays insulaire en développement tributaire d'accords commerciaux préférentiels. Il avait également appelé l'attention sur les questions et les accords étroitement liés aux négociations sur l'agriculture, à savoir la question des indications géographiques et l'Accord SPS, alors que le document présenté par le Groupe africain faisait référence aux obstacles techniques au commerce. Pour prendre toute sa valeur, le résultat des négociations devrait tenir compte de ces questions et accords connexes. Le but de Maurice était de créer un environnement qui facilite l'accès, améliore la productivité et permette de cibler des créneaux commerciaux. L'intervenant a souligné que l'agriculture était essentielle pour un petit pays insulaire en développement comme Maurice et qu'elle jouait un rôle multifonctionnel extrêmement important. Pour Maurice, parvenir à un résultat équitable ne signifiait pas instaurer des conditions égales pour tous, ni adopter une approche unique. Au contraire, un résultat équitable serait un résultat dans lequel les difficultés des régions à faible potentiel, la vulnérabilité des petits pays insulaires en développement et des pays sans littoral, ainsi que les contraintes que fait peser le Cycle d'Uruguay sur les pays en développement en général, et plus particulièrement sur les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires et les pays les moins avancés, seraient prises en considération.

37. Le représentant de la République slovaque a mis l'accent sur le large éventail des opinions et des attentes exprimées dans les propositions, compte tenu du contexte agricole de chaque pays, qu'il s'agisse des politiques, de la structure, des difficultés, des conditions géographiques ou des expériences de mise en œuvre des résultats du Cycle d'Uruguay. Pendant la première phase, les Membres s'étaient dits prêts à poursuivre le processus de négociation au titre de l'article 20, mais ils avaient aussi exposé des préoccupations très diverses. La République slovaque estimait que les négociations ultérieures devraient tenir compte du droit de chaque Membre de chercher à retirer des avantages raisonnables de la poursuite du processus de réforme. Il fallait donc que les préoccupations de tous les Membres soient prises en considération et que tous les Membres fassent preuve de compréhension et d'esprit de compromis. En particulier, les besoins des pays en développement et des économies en transition devaient être pris en compte, ainsi que la spécificité de l'agriculture dans les différents pays.

38. Le représentant du Venezuela (NG/W/171) a souligné qu'il était nécessaire d'opérer une refonte de la structure actuelle de l'Accord sur l'agriculture, en particulier pour venir à bout de la tendance des pays développés à accroître l'aide à l'agriculture. Dans un contexte de distorsions fortes et permanentes des marchés internationaux, il serait particulièrement difficile pour le Venezuela de souscrire à de nouveaux engagements de réduction des tarifs. Le Venezuela était préoccupé par la portée limitée des propositions de certains Membres au sujet du traitement spécial et différencié, y

compris les propositions visant à procéder au cas par cas et mettant l'accent sur l'assistance technique. Cette approche restreinte du traitement spécial et différencié était en contradiction avec les attentes de certains Membres en ce qui concernait les considérations autres que d'ordre commercial, qui supposaient des dispositions à caractère horizontal et de durée illimitée. Nombre de ces propositions tendaient, en définitive, au maintien des déséquilibres existant dans l'Accord sur l'agriculture. L'expérience acquise de la mise en œuvre montrait que l'allongement des périodes de transition et l'assistance technique ne suffiraient pas à assurer une intégration effective des pays en développement dans le commerce international des produits agricoles. Il fallait donc que les négociations en cours débouchent sur l'adoption de dispositions en matière de traitement spécial et différencié qui permettent à des pays tels que le Venezuela de promouvoir le renforcement de leur secteur agricole et d'être en mesure de défendre leur marché en cas de concurrence déloyale, y compris celle qui était due aux subventions que les pays développés accordaient à leur agriculture.

39. Le représentant de l'Islande a déclaré que son pays appuyait un grand nombre des propositions présentées par les Communautés européennes, la Suisse et la Norvège, en particulier l'objectif à long terme d'une réduction forte et progressive du soutien et de la protection, à la suite d'une réforme fondamentale. L'Islande estimait donc qu'il fallait progresser graduellement plutôt que procéder à une réforme radicale pour ce qui était des considérations autres que d'ordre commercial et du traitement spécial et différencié, sujets abordés en tant que questions horizontales faisant partie intégrante de chacun des trois piliers de l'Accord sur l'agriculture. L'objectif de l'agriculture islandaise restait d'assurer un approvisionnement sûr en denrées alimentaires saines et de qualité, simultanément avec une gamme de biens très importants d'intérêt public. L'Islande continuerait de mettre l'accent sur les méthodes rationnelles de production, le bien-être des animaux, la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire des produits alimentaires et la nécessité de disposer d'instruments pour traiter ces questions efficacement, que ce soit en termes d'accès aux marchés ou de soutien interne. Il fallait aborder avec souplesse la question des réductions tarifaires en gardant la possibilité d'améliorer les disciplines relatives aux contingents tarifaires et la transparence de la gestion de ces contingents. S'agissant du soutien interne, il faudrait prendre en compte la nécessité de traiter les considérations autres que d'ordre commercial d'une manière ciblée, transparente et susceptible d'avoir le minimum d'effet de distorsion des échanges. Cependant, il était peu probable que les mesures de la catégorie verte soient suffisantes dans tous les cas et il pourrait s'avérer nécessaire de recourir à des subventions liées à la production. Si la MGS devait être réduite, les règles et disciplines des catégories verte et bleue devraient être maintenues et un mécanisme d'ajustement des engagements en matière de soutien interne en fonction de l'inflation serait nécessaire. Au sujet de la concurrence à l'exportation, l'Islande était d'avis que cette question soit traitée de façon rigoureuse et complète et non pas simplement en termes de subventions à l'exportation et, dans des circonstances appropriées, l'Islande pourrait envisager l'élimination des aides à l'exportation.

40. Le représentant de l'Égypte a estimé que la seconde phase devrait aborder tous les sujets de préoccupation des Membres précisés aux articles 15, 16 et 20 de l'Accord sur l'agriculture, ainsi que dans les propositions. Les négociations devraient donc porter essentiellement sur la réduction progressive des niveaux tarifaires actuels, l'offre aux pays en développement de meilleures possibilités d'accès aux marchés et l'élimination graduelle des formes de soutien ayant un effet de distorsion sur le commerce, en particulier dans le domaine de la concurrence à l'exportation, le traitement spécial et différencié faisant partie intégrante de tous les éléments de la négociation. Trois questions devraient être discutées lors de chaque réunion ultérieure, chacune de ces questions étant liée à l'un des trois piliers de la négociation, plus une quatrième question s'inscrivant dans le cadre des considérations autres que d'ordre commercial. Il était en outre nécessaire de s'entendre préalablement sur le nombre de phases des négociations et sur une définition de la nature de chaque phase.

41. Le représentant de la Colombie (NG/W/162) a mis l'accent sur la diversité des propositions présentées pendant la première phase, allant de celles qui semblaient marquer un recul aux plus ambitieuses, dont l'objectif était la libéralisation totale et définitive du secteur agricole. Le défi que

devait relever le système commercial multilatéral consistait à faire en sorte que les négociations actuelles débouchent sur la création de conditions homogènes et sur un secteur agricole plus équitable et axé sur le marché. L'intervenant a noté qu'une nette volonté de réformer et de libéraliser le secteur agricole, dans le but de réduire les distorsions, ressortait de la plupart des propositions présentées pendant la première phase des négociations. Il a souligné qu'un des Membres de l'OMC qui protégeaient et soutenaient le plus fortement leur agriculture s'était montré désireux de négocier mais que certains autres avaient émis l'idée d'inclure dans les négociations de nouveaux thèmes qui ne relevaient pas de l'Accord et qui, apparemment, tendaient à introduire des facteurs de distorsion.

42. Le représentant du Swaziland (NG/W/154) a noté que pendant la première phase des négociations, les Membres avaient débattu et entendu les points de vue des petits pays en développement. Parmi les questions essentielles qui avaient été soulevées au cours de cette phase, il a mentionné le traitement spécial et différencié en tant que partie intégrante du programme de travail et les difficultés que connaissaient les petits pays en développement, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement. Il faudrait que la deuxième phase des négociations permette de répondre efficacement et équitablement à ces questions. L'intégration de ces pays dans le système commercial mondial ne serait pas possible si les avantages actuels découlant des arrangements préférentiels disparaissaient. Il était nécessaire de considérer les arrangements commerciaux préférentiels d'une manière imaginative, inventive et flexible. Bien que la marge de préférence soit appelée à disparaître progressivement, les négociations devaient tenir compte des liens qui existaient entre les avantages préférentiels et les niveaux de soutien maintenus dans les pays développés qui accordaient ces préférences. Il fallait en outre trouver un compromis au sujet des différents types de considérations autres que d'ordre commercial, dont l'importance variait selon les pays. Enfin, le Swaziland espérait que l'élan imprimé pendant la première phase des négociations ne serait pas perdu à la suite de la Conférence ministérielle du Qatar.

43. Le représentant de la Turquie (NG/W/173) a déclaré que l'Accord sur l'agriculture n'avait pas permis de mettre en place des conditions équitables d'accès aux marchés à l'intention des pays en développement. Ces pays avaient mis en évidence leurs problèmes de mise en œuvre et appelé l'attention sur la nécessité de renforcer le traitement spécial et différencié. La réduction par les pays développés des subventions à l'exportation et du soutien interne aurait une incidence positive sur la volonté de la Turquie de procéder à d'autres réductions tarifaires.

44. Le représentant de l'Argentine (NG/W/181) a déclaré que le Cycle d'Uruguay avait donné des résultats inégaux pour ce qui était des avantages et n'avait permis de faire que peu de progrès pour ouvrir les marchés agricoles et les rendre véritablement compétitifs. Il ne serait possible de parvenir à un équilibre des avantages que si la libéralisation du commerce des produits agricoles avançait et si les engagements et les disciplines que devaient respecter les pays qui octroyaient des subventions étaient renforcés. Selon l'Argentine, la Conférence ministérielle du Qatar devait déboucher sur un engagement en faveur de la libéralisation du commerce des produits agricoles qui soit plus spécifique et plus concret que celui qui était énoncé à l'article 20, lequel pouvait donner lieu à différentes interprétations. Il fallait donc que le programme provisoire pour la deuxième phase tienne compte des résultats de la préparation de la Conférence ministérielle, puis des résultats de la Conférence elle-même. Pour l'Argentine, la deuxième phase des négociations imposait aux Membres une tâche double. La première partie de cette tâche était d'ordre technique et consistait à traduire les propositions de la première phase en une liste d'options conduisant à l'adoption de nouvelles règles et de nouveaux engagements. La deuxième partie était d'ordre politique et consistait à dégager un consensus en réduisant les écarts entre les différentes propositions. L'Argentine espérait que l'ordre dans lequel seraient traitées les questions qui ne figuraient pas encore dans le programme de travail serait fixé en mai 2001. Un grand nombre de pays semblant être en faveur de l'élimination de toutes les formes de subventions aux exportations, l'Argentine a proposé de commencer par traiter ce sujet. Bien que l'Argentine soit prête à faire preuve de souplesse quant à l'ordre dans lequel les questions

seraient discutées, il faudrait maintenir une séquence logique; ainsi, les négociations devraient porter d'abord sur les règles, puis sur les exceptions et les dérogations.

45. Selon le Kenya, la réussite des négociations ne dépendait pas du lancement d'un nouveau cycle de négociations globales, mais plutôt de la mesure dans laquelle les besoins de développement et les préoccupations des pays en développement seraient pris en considération. Les négociations devraient donc porter sur l'amélioration de l'accès aux marchés pour les produits susceptibles d'être exportés par des pays en développement, sur l'élimination des mesures faussant les échanges et sur l'aménagement du traitement spécial et différencié, en vue de stimuler la productivité agricole, la sécurité alimentaire, l'emploi rural et la lutte contre la pauvreté. Il n'y avait aucune raison de croire que les effets de la libéralisation du commerce des produits agricoles seraient sensiblement différents si le processus faisait intervenir un surplus de nouvelles conditions extérieures aux Accords du Cycle d'Uruguay.

46. Le représentant de la Slovénie a constaté qu'il existait des points de vue communs dans les propositions extrêmement différentes qui avaient été présentées pendant la première phase. S'agissant des considérations autres que d'ordre commercial, il a fait remarquer qu'il convenait de prendre dûment en considération les différentes politiques agricoles nationales fondées sur des circonstances économiques, géographiques et culturelles spécifiques. Différentes considérations autres que d'ordre commercial, y compris la fourniture de biens d'intérêt public, devaient être prises en compte. La Slovénie avait entrepris une réforme importante de sa politique agricole en mettant notamment en place des versements directs en fonction de la surface et du nombre de têtes de bétail. Comme d'autres économies en transition, la Slovénie avait besoin de modalités flexibles prenant la forme de périodes de transition plus longues pour les versements relevant de la catégorie bleue, avec pour objectif final des versements relevant de la catégorie verte. La Slovénie appuyait en outre le maintien du mécanisme spécial de sauvegarde visant à atténuer les effets négatifs potentiels de variations brutales imprévues. Les négociations agricoles devraient permettre d'étudier l'application de sauvegardes exceptionnelles en tant qu'instrument dont tous les Membres pourraient disposer, en complément de l'Accord sur les sauvegardes, qui envisageait des mesures plus durables et ayant des effets de perturbation des échanges plus marqués.

47. Le représentant de la Grenade, au nom des pays de la CARICOM (NG/W/151), a appelé l'attention sur les impératifs des petits pays en développement, encore tributaires des préférences commerciales, en matière d'ajustement. La CARICOM était impatiente de voir débiter, pendant la deuxième phase des négociations, des travaux plus concrets sur des questions telles que les arrangements commerciaux préférentiels, les considérations autres que d'ordre commercial et le soutien interne. Les ambitions des pays de la CARICOM étaient décrites dans la proposition de négociation présentée par ces pays (NG/W/100). La participation effective desdits pays était subordonnée à l'acceptation du traitement spécial et différencié comme principe directeur fondamental des négociations. En tant que pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, les pays de la CARICOM avaient des marchés ouverts et devaient veiller à ce que des obstacles non tarifaires ne viennent pas entraver leurs exportations. Pendant la deuxième phase, il faudrait maintenir l'équilibre entre la nécessité de faire des progrès substantiels au cours des négociations et la nécessité d'assurer la participation des petits pays en développement, qui disposaient de moyens de négociation limités.

48. Le représentant de l'Équateur a rappelé que son pays avait appuyé les propositions présentées par le Groupe de Cairns (NG/W/11, 35, 54 et 93). Pour l'Équateur, la nouvelle phase des négociations devait porter essentiellement sur l'étude des propositions présentées, en particulier au sujet de l'amélioration des conditions d'accès aux marchés, des réductions substantielles du soutien interne, de l'élimination des subventions à l'exportation et de l'application effective du traitement spécial et différencié à l'égard des pays en développement. L'Équateur était préoccupé par le fait que certains Membres essayaient d'introduire des éléments qui leur permettraient de se soustraire aux engagements

qu'ils avaient pris pendant le Cycle d'Uruguay. Lors de la deuxième phase, il faudrait examiner les préoccupations commerciales et non commerciales des Membres compte tenu des trois piliers de l'Accord sur l'agriculture, dans le cadre de la structure convenue et sans perdre de vue l'objectif fondamental des négociations: rendre le commerce des produits agricoles plus libre, moins faussé et plus équitable dans le cadre des disciplines du GATT.

49. Le Pakistan était intéressé par la poursuite de la libéralisation au moyen des négociations prescrites. Il avait rempli ses obligations découlant du Cycle d'Uruguay mais n'en avait pas retiré les avantages promis. Le Pakistan attendait donc des négociations qu'elles permettent de redresser la situation. Avec d'autres pays en développement, il avait présenté plusieurs propositions (NG/W/13, 14, 37 et Corr.1) et souhaitait expliquer davantage ses préoccupations. Il fallait que le programme de travail pour la deuxième phase rende compte des intérêts et des priorités des pays en développement, y compris l'application effective et impérative du traitement spécial et différencié, l'élimination des déséquilibres existant actuellement dans l'Accord et le comblement des lacunes de l'Accord en matière de développement.

50. Le représentant de la Lituanie (NG/W/152) a fait savoir que bien que n'étant pas encore Membre, la Lituanie avait participé à la première phase des négociations afin d'exprimer sa position dans les propositions présentées conjointement avec d'autres économies en transition (NG/W/56, NG/W/57) et dans une communication écrite (NG/W/127). La Lituanie reconnaissait les avantages à long terme d'une réduction forte et progressive du soutien et de la protection dans le domaine agricole mais notait qu'un modèle unique de réforme ultérieure du commerce des produits agricoles était difficilement envisageable. Il fallait tenir compte de la spécificité des pays en transition en raison de la situation particulière de l'agriculture dans ces pays, résultat des réformes structurelles en cours. La Lituanie demandait que les économies en transition puissent bénéficier d'une certaine flexibilité dans les domaines de l'accès aux marchés et du soutien interne, eu égard en particulier aux engagements pris récemment au cours des négociations d'accession.

B. ORGANISATION DES TRAVAUX FUTURS

51. Le Président a rappelé que lors de sa première réunion, en mars 2000, la session extraordinaire du Comité de l'agriculture avait adopté un programme de travail pour la première phase des négociations (le texte intégral de la déclaration du Président figure à l'annexe 1). Comme l'avaient montré les discussions menées au titre du point de l'ordre du jour relatif au bilan, cette première phase des négociations s'était achevée de façon satisfaisante et il restait maintenant à adopter un programme de travail pour la phase suivante des négociations au titre de l'article 20. À la suite d'un processus intensif de consultations informelles menées depuis la réunion de février 2001 de la session extraordinaire, le Président a proposé d'adopter le programme de travail figurant dans le document NG/7 (texte reproduit à l'annexe 2).

52. Avant de procéder à l'adoption du programme de travail, le Président a précisé que la liste de thèmes commerciaux et non commerciaux pour les deux ou trois premières réunions n'était pas exhaustive. D'autres questions seraient abordées lors des réunions ultérieures, de sorte que toutes les questions seraient traitées dans le cadre du programme de travail pour la deuxième phase des négociations. Le Président a indiqué en outre que le calendrier de réunions proposé avait été conçu de manière à permettre la tenue de six sessions extraordinaires d'ici mars 2002. En réponse aux suggestions qui lui avaient été faites, des dispositions seraient prises pour que les sessions soient plutôt longues que courtes, selon la disponibilité des salles de réunion. Sous réserve de confirmation, les dates prévues pour les réunions informelles à venir seraient du 21 au 23 mai et du 23 au 27 juillet 2001.

53. Le Comité a adopté le programme de travail proposé.

54. Le représentant du Brésil a noté que le programme de travail décevait l'attente de son pays. Cependant, pour que les négociations puissent progresser et conserver leur élan, le Brésil s'était joint au consensus. L'intervenant a souligné qu'avec ce programme de travail, le Comité ne réécrivait pas l'article 20, ne préjugait pas la portée des négociations ni ne fixait de priorités ou de hiérarchie, mais arrêtait un ordre du jour pour les travaux ultérieurs, compte tenu des propositions des Membres.

55. Le représentant de l'Inde a déclaré que son pays aussi aurait préféré voir un plus grand nombre d'éléments figurer dans le programme de travail, mais qu'il l'acceptait aux fins du consensus. Appuyée par l'Égypte, la Grenade, la République dominicaine et l'ANASE, l'Inde a déclaré qu'afin de maintenir l'intégrité de l'article 20, le troisième alinéa du programme de travail concernant le traitement spécial et différencié devrait faire spécifiquement référence aux pays en développement Membres.

56. Les représentants de l'Égypte et de la Grenade se sont déclarés satisfaits de la réduction du nombre des sessions extraordinaires. L'Égypte a demandé instamment au Président de donner toutes les précisions voulues lorsqu'il rendait compte, en réunion formelle, des discussions menées lors de réunions informelles. Cela permettrait aux petites délégations d'avoir un résumé des réunions informelles.

57. Le représentant de la République dominicaine, s'exprimant aussi au nom de Cuba et du Honduras, a fait remarquer qu'il serait très difficile d'accepter des réunions supplémentaires. Les trois délégations avaient fait preuve de souplesse en acceptant le nombre de réunions proposé et avaient espéré que les pays développés auraient la même attitude à propos du nombre de réunions consacrées aux problèmes de mise en œuvre. Bien qu'ils eussent préféré un programme de travail axé autour des trois piliers de l'Accord sur l'agriculture, ils s'étaient joints au consensus du fait que la liste de thèmes n'était pas exhaustive et ne fixait pas de priorités. L'agriculture était un des rares secteurs dans lesquels les pays en développement bénéficiaient d'un avantage comparatif. Toutefois, cinq ans après la conclusion de l'Accord sur l'agriculture, ils n'avaient pas obtenu les avantages escomptés. Les pays développés n'avaient cependant pas montré la volonté politique de résoudre les problèmes de mise en œuvre d'autres accords découlant du Cycle d'Uruguay. Les trois délégations ont rappelé leur position selon laquelle il faudrait résoudre les problèmes de mise en œuvre avant d'entamer un nouveau cycle de négociations.

C. AUTRES QUESTIONS, Y COMPRIS DATE DE LA PROCHAINE SESSION EXTRAORDINAIRE

58. Aucun point n'a été soulevé au titre des autres questions. Il a été prévu que la réunion informelle suivante se tiendrait du 21 au 23 mai 2001.

D. EXPOSÉ PAR LE PRÉSIDENT DES GRANDES LIGNES DE SON RAPPORT AU CONSEIL GÉNÉRAL

59. Le Président a présenté les lignes générales du rapport qu'il soumettrait au Conseil général (document NG/7 ci-joint).

60. Le Comité a remercié le Président d'avoir dirigé les débats et accompli un excellent travail pendant la première phase des négociations.

ANNEXE 1

SEPTIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE 26-28 MARS 2001

Déclaration du Président, M. l'Ambassadeur Jorge Voto-Bernales sur la première phase des négociations sur l'agriculture

La réunion en cours, qui constitue la septième session extraordinaire, marque la fin de la première phase des négociations. Comme il a été convenu en mars de l'année dernière, à la première session extraordinaire, nous devons maintenant faire le bilan des négociations menées jusqu'ici.

L'Accord sur l'agriculture du Cycle d'Uruguay et les engagements connexes figurant dans la liste d'engagements de chaque Membre de l'OMC ont été les premières étapes d'un processus de réforme à long terme du commerce des produits agricoles, prévu dans le Préambule et à l'article 20 de l'Accord. L'article 20 disposait que les négociations sur la poursuite du programme de réforme devaient être engagées un an avant la fin de la période de mise en œuvre.

Ces 12 derniers mois, le Comité de l'agriculture réuni en session extraordinaire a négocié la poursuite du processus de réforme, comme l'exigeait l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture et conformément à la Décision du Conseil général de février 2000.

À mon sens, bien des progrès ont été accomplis dans le cadre du programme de travail établi en mars de l'année dernière pour la première phase des négociations. Il est important bien sûr que cette dynamique se maintienne tout au long de la prochaine phase des négociations.

En tout, 44 propositions de négociation et trois documents techniques ont été présentés par 125 pays Membres de l'OMC au total; ils couvrent les différentes questions en rapport avec le commerce des produits agricoles qui présentent un intérêt et son d'une importance majeurs et fondamentaux pour les pays participants concernés. En outre, le Secrétariat a établi 27 notes d'information à la demande des Membres pour faciliter le processus de négociation.

L'examen de ces propositions et communications a été à la fois détaillé et intensif. Cela, j'en suis sûr, nous a aidé à mieux comprendre le large éventail d'intérêts en jeu, et à mieux nous rendre compte de la complexité de bien des questions qui devront être traitées plus en détail au cours de la prochaine phase des négociations au titre de l'article 20.

En un sens, la première phase des négociations, bien qu'elle ait donné beaucoup de travail aux administrations nationales et aux participants aux réunions de la session extraordinaire, a été relativement simple. Son importance tient au fait que les positions fondamentales des participants sont maintenant exposées. La phase à venir constituera le commencement d'un processus plus difficile.

À votre demande, j'ai mené des consultations informelles de grande ampleur sur la façon de structurer et d'organiser la deuxième phase des négociations au titre de l'article 20. J'aimerais remercier toutes les délégations pour leurs contributions et l'aide qu'elles m'ont apportée à cet égard. Je pense pouvoir dire que le projet de programme de travail à l'examen constitue une base équilibrée pour la prochaine phase des négociations.

Je voudrais maintenant donner la parole aux Membres pour qu'ils fassent leurs déclarations dans le contexte du bilan.

ANNEXE 2

SEPTIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE (G/AG/NG/7)

Rapport du Président, M. l'Ambassadeur Jorge Voto-Bernales, au Conseil général

1. La session extraordinaire du Comité de l'agriculture, qui a été instituée par le Conseil général afin de mener les négociations sur la poursuite du processus de réforme prévues à l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture (voir le paragraphe 39 du document WT/GC/M/53), a tenu sa septième réunion les 26 et 27 mars 2001.
2. L'ordre du jour figurant dans l'aérogamme WTO/AIR/1504 a été adopté.
3. Au cours du bilan effectué à cette réunion conformément au paragraphe 6 b) du document G/AG/NG/1, plusieurs déclarations d'ordre général ont été faites, dans lesquelles les participants ont exposé, entre autres choses, leurs vues sur les 47 propositions de négociation et autres communications qui avaient été présentées et examinées au cours de la première phase des négociations, ainsi que sur l'organisation des travaux futurs dans le cadre des négociations. D'une manière générale, il a été convenu que la première phase des négociations sur la poursuite du processus de réforme avait été menée à bien. Les déclarations faites dans le contexte du bilan et la discussion qui a suivi seront intégralement consignées selon qu'il convient dans le rapport analytique détaillé de la réunion qui sera établi par le Secrétariat.
4. Le Comité a adopté le programme de travail ci-après pour la deuxième phase des négociations en vue de la poursuite du processus de réforme prévues à l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture:
 - Nature et portée du programme de travail: travaux approfondis sur toutes les questions et options pour la réforme des politiques énoncées dans les propositions des Membres, avec plus de détail selon qu'il conviendra.
 - Base des travaux: article 20, propositions de négociation présentées par les Membres et leurs propositions détaillées additionnelles.
 - Le traitement spécial et différencié fait partie intégrante de tous les éléments des négociations.
 - Organisation du programme de travail: les travaux seront menés dans le cadre de réunions informelles et formelles des sessions extraordinaires; le Président établira des rapports sur les réunions informelles et établira des ordres du jour annotés avant les réunions.
 - Déroulement du programme de travail et calendrier: trois réunions en session extraordinaire devant coïncider avec les réunions ordinaires du Comité de l'agriculture en septembre et décembre 2001 et en mars 2002 (chacune de ces sessions extraordinaires serait convoquée de manière informelle et s'achèverait par de brèves réunions formelles), plus trois réunions informelles en session extraordinaire en mai et juillet 2001 et en février 2002. Toutes réunions additionnelles seraient programmées par le Président après des consultations avec les Membres.

- Un examen de l'état d'avancement des négociations aura lieu à la réunion formelle de mars 2002.

Sans préjudice de l'article 20, qui précise l'objectif des négociations et les facteurs à prendre en compte, le Président recommande la liste ci-après de thèmes commerciaux et non commerciaux tirés des propositions des Membres pour les deux/trois premières réunions:

Administration des contingents tarifaires
Tarifs
Catégorie orange
Subventions à l'exportation
Crédits à l'exportation
Entreprises commerciales d'État
Restrictions à l'exportation
Sécurité alimentaire
Sécurité sanitaire des produits alimentaires
Développement rural

Le programme de travail qui précède est adopté sans préjudice des décisions qui pourront être prises à la quatrième Conférence ministérielle.

5. Au moment d'adopter ce programme de travail, il a été relevé, s'agissant de la liste des thèmes commerciaux et non commerciaux pour les deux ou trois premières réunions, que cette liste n'était pas exhaustive et que d'autres questions seraient abordées aux réunions ultérieures, de sorte que toutes les questions soient traitées selon qu'il convient dans le cadre du programme de travail pour la deuxième phase des négociations.

6. Plusieurs déclarations faites à cette réunion seront distribuées dans la série G/AG/NG/W/- à la demande des délégations concernées. La liste de ces déclarations paraîtra en temps opportun sous la forme d'un addendum au présent rapport.

7. Sous réserve de confirmation, la réunion informelle de mai devrait se tenir du 21 au 23 mai et celle de juillet du 23 au 27 juillet.
